

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Signé par :

Alexandre BALLY

46AB590B072F49D...

Rubriques	Exercice 2023		Exercice 2022
	France	Exportation	
Ventes de marchandises	5 600 067		3 142 381
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 600 067		3 142 381
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		84 745	208 284
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 684 813	3 350 665
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-19 720	
Autres achats et charges externes		1 895 384	1 661 117
Impôts, taxes et versements assimilés		3 835 283	1 841 252
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		19 846	35 542
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		5 730 794	3 537 912
RESULTAT D'EXPLOITATION		-45 981	-187 247
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		4 769	12 162
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		4 769	12 162
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		65 487	112 968
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		65 487	112 968
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		-60 717	-100 806
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-106 698	-288 053
PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 569	81 578
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44 025	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		-35 456	81 578
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 569	81 578
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		5 698 152	3 444 406
TOTAL DES CHARGES		5 796 282	3 650 881
BENEFICE OU PERTE		-98 129	-206 475

3VD
Société par actions simplifiée
au capital de 39 000,00 €
Siège social : 84 Boulevard de Sébastopol 75003 Paris
439 729 096 RCS de Paris

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUIN 2024

Le 15 juin 2024,

Voltalia SA,
dont le siège social est sis 84, Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris,
représentée par Sylvine BOUAN, dument autorisée aux présentes
Associé unique de la Société 3VD,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité d'associé unique de la Société, Voltalia SA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- La constatation des capitaux propres de la société inférieurs à la moitié du capital social
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'Associé unique, décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme de (98 129.98 €) de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur :	(1 283 274.88) €
- Résultat de l'exercice :	(98 129.98) €
- Réserve légale antérieure :	0 €
- Autres réserves antérieures :	0 €

Affectation

- Réserve légale pour un montant de :	0 €
- Autres réserves :	0 €
- Distribution de dividendes pour un montant de :	0 €
- Report à nouveau portant le solde du compte à :	(1 381 404.86) €

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres

L'Associé unique, après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'approuvés à la première résolution, constate que les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et de poursuivre l'activité de la Société.

L'Associé unique prend acte du fait que la Société était tenue de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

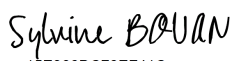
TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'associé unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou dépôts prescrits par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé Unique

Voltalia SA,
Représentée par Sylvine BOUAN, dument autorisée aux présentes

DocuSigned by:

15E366DC78EF41C...

DS


I. BILAN AU 31/12/2023

Signé par :



46AB590B072F49D...

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	49 918	49 918		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	45 754	13 447	32 306	32 306
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	448 993	258 960	190 033	208 995
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	34 978		34 978	31 865
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				177 777
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	579 643	322 325	257 318	450 945
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	19 720		19 720	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 442 580		4 442 580	2 000 325
Autres créances	323 537		323 537	376 298
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres) :				
Disponibilités	1 774 134		1 774 134	4 436 956
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 217		1 217	1 241
ACTIF CIRCULANT	6 561 189		6 561 189	6 814 822
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 140 833	322 325	6 818 508	7 265 767

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 39 000)	39 000	39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 283 274	-1 076 799
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-98 129	-206 475
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 342 404	-1 244 274
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 500	1 500
Provisions pour charges	380 597	379 713
PROVISIONS	382 097	381 213
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	2 184 855	2 742 320
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	589 074	414 357
Dettes fiscales et sociales	1 666 268	1 739 379
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 338 617	3 232 773
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	7 778 815	8 128 829
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 818 508	7 265 767

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

3V DEVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

3V DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée

RCS : PARIS 439 729 096

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associé unique de la société 3V DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3V DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 26 juin 2024

Blandine Rolland

Associée

DocuSigned by:

C162D129C1DA4C3...

3V DEVELOPPEMENT

Société par action simplifiée au capital de 39 000 euros

Siège social

84 Boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS 3E

SIREN : 439729096

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

I. BILAN AU 31/12/2023

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	49 918	49 918		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	45 754	13 447	32 306	32 306
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	448 993	258 960	190 033	208 995
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	34 978		34 978	31 865
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				177 777
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	579 643	322 325	257 318	450 945
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	19 720		19 720	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 442 580		4 442 580	2 000 325
Autres créances	323 537		323 537	376 298
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres) :				
Disponibilités	1 774 134		1 774 134	4 436 956
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 217		1 217	1 241
ACTIF CIRCULANT	6 561 189		6 561 189	6 814 822
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 140 833	322 325	6 818 508	7 265 767

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 39 000)	39 000	39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 283 274	-1 076 799
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-98 129	-206 475
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 342 404	-1 244 274
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 500	1 500
Provisions pour charges	380 597	379 713
PROVISIONS	382 097	381 213
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	2 184 855	2 742 320
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	589 074	414 357
Dettes fiscales et sociales	1 666 268	1 739 379
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 338 617	3 232 773
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	7 778 815	8 128 829
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 818 508	7 265 767

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Rubriques	Exercice 2023		Exercice 2022
	France	Exportation	
Ventes de marchandises	5 600 067		3 142 381
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 600 067	5 600 067	3 142 381
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		84 745	208 284
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 684 813	3 350 665
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-19 720	
Autres achats et charges externes		1 895 384	1 661 117
Impôts, taxes et versements assimilés		3 835 283	1 841 252
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		19 846	35 542
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		5 730 794	3 537 912
RESULTAT D'EXPLOITATION		-45 981	-187 247
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		4 769	12 162
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		4 769	12 162
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		65 487	112 968
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		65 487	112 968
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		-60 717	-100 806
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-106 698	-288 053
PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 569	81 578
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44 025	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		-35 456	81 578
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 569	81 578
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		5 698 152	3 444 406
TOTAL DES CHARGES		5 796 282	3 650 881
BENEFICE OU PERTE		-98 129	-206 475

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société 3V DEVELOPPEMENT assure l'exploitation et la maintenance d'un parc composé de 6 éoliennes situé sur la commune de Saint Felix de Lauragais, d'une capacité installée de 10,02 MW. Le parc a été mis en production industrielle le 02 janvier 2009.

La centrale a produit 16,32 GWh en 2023 contre 13.15 GWh en 2022.

La construction du parc a été financée par fonds propres versés par Voltalia SA et par crédit long terme de la Société UNIFERGIE.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023, présente un total bilan de 6 818 508 € et un bénéfice de -98 129 €.

La période arrêtée a une durée de 12 mois, débutant le 1^{er} janvier 2023 et se finissant le 31 décembre 2023.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions de la dernière version du Plan Comptable et le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les éléments d'actif et de passif sont évalués selon la méthode du coût historique.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Actif de démantèlement

Un actif correspondant au cout de démantèlement du parc éolien est enregistré dans les comptes en contrepartie de la provision pour cout de démantèlement. Une révision de ce démantèlement est effectuée lors de chaque clôture annuelle.

Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de développement	L	5 ans
Agencement et aménagement	L	12 ans
Matériel et outillage	L	3 à 10 ans

L'actif de démantèlement est amorti sur la durée de vie totale du parc.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas. Les provisions pour dépréciation sont constituées en fonction d'une estimation des risques connus à la date de clôture des comptes.

Litiges et provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provision pour démantèlement

En application de la loi Grenelle 2, le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 a intégré les éoliennes dans la législation ICPE. Cette intégration s'est accompagnée de prescriptions spécifiques détaillées dans plusieurs arrêtés en date du 26 août 2011.

Une provision pour démantèlement du parc est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le cout fait l'objet d'une estimation chaque année. En cas de changement d'estimation qui conduit à augmenter la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement sera augmentée en conséquence. En revanche, si le changement d'estimation conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'actif de démantèlement sera enregistrée.

1. NOTES SUR LE BILAN

1.1. Actif immobilisé

1.1.1. Tableau des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	49 918				49 918
Total 1 Incorporelles	49 918	0	0	0	49 918
Terrains	45 754	0		0	45 754
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	448 109	884		0	448 993
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	493 863	884	0	0	494 747
Immobilisations corporelles en cours (1)	31 865	3 113		0	34 978
Total 3 Encours Corporelles	31 865	3 113	0	0	34 978
Acomptes					
TOTAL	575 646	3 917		0	579 643

Au 31 décembre 2023, un actif de démantèlement d'un montant de 380 597 € a été constaté.

1.1.2. Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	49 918			49 918
Total 1	49 918	0	0	49 918
Terrains	13 447			13 447
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages	239 113	19 846	0	258 960
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	252 561	19 846	0	272 407
TOTAL	302 479	19 846	0	322 325

1.1.3. Immobilisations financières

Un crédit preneur de 2 050 000€ a été consenti en 2008 au pool bancaire Unifergie / Oseo / Energieco (crédit-bailleur) dans le cadre de la signature du contrat de crédit-bail pour le financement des 6 éoliennes implantées à St Félix du Lauragais.

Le remboursement du crédit preneur échelonné sur la durée du crédit-bail (12 ans) est déduit des redevances de crédit-bail facturées à échéance trimestrielle à 3V Développement. Au 31 décembre 2023, le solde du crédit preneur était de 0 €.

1.2. Actif circulant

1.2.1 Etat des actifs d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	4 442 580	4 442 580	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	154 019	154 019	
Groupe et associés	32 118	32 118	
Débiteurs divers	137 399	137 399	
Charges constatées d'avance	1 217	1 217	
TOTAL	4 767 335	4 767 335	0

Les créances clients sont composées du montant de la production d'électricité des mois de Novembre et Décembre 2023.

Depuis avril 2012, le chiffre d'affaires de vente d'électricité est exonéré de TVA. Aussi, la société constate uniquement une TVA déductible qui fait l'objet de demandes de remboursements régulières auprès de l'administration.

1.2.2 Etat des produits à recevoir

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	1 773 288	1 083 929
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	1 773 288	1 083 929

1.2.3 Trésorerie

La trésorerie présente un solde positif de 1 774 134 € au 31 décembre 2023.

1.3. Capitaux propres

1.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Au 31/12/2022	Affectation du résultat	+	-	31/12/2023
Capital	39 000				39 000
Prime d'émission					
Réserve légale					
Report à nouveau	-1 076 799	-206 475			-1 283 274
Résultat de l'exercice	-206 475	206 475	-98 129		-98 129
Dividendes à payer					0
	-1 244 274	0	-98 129	0	-1 342 403

Le capital est composé de 390 actions de valeur nominal 100€.

1.4. Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions pour litige	1 500	0	0	1 500
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour démantèlement	379 713	884		380 597
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	381 213	884	0	382 097

La provision pour démantèlement de 382 097€ reflète l'estimation du coût démantèlement du parc.

1.5. Dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 184 855	0		2 184 855
Fournisseurs et comptes rattachés	589 074	589 074		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 666 268	1 666 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 440 198	2 255 343	0	2 184 855

1.5.1. Etat des dettes

Les emprunts et dettes financières d'un montant de 2 184 855 € regroupent les avances d'actionnaire et les intérêts courus dont une partie est liée aux fonds propres nécessaires au financement de la construction.

1.5.2. Fiscalité

Le 1^{er} janvier 2012, la société 3V DEVELOPPEMENT a été intégrée fiscalement au Groupe dont la chef de file est VOLTALIA SA

Au terme de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est dû en proportion du résultat individuel de chacune des sociétés intégrées.

En l'absence de résultat imposable 2023, le Groupe intégré n'étant redevable d'aucune cotisation, aucune des sociétés du Groupe n'a constaté de charge au titre de l'impôt sur les sociétés.

2. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Identité de la société consolidante

La société 3V DEVELOPPEMENT est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société VOLTALIA SA

N° Siret : 485 182 448 00095

4.2. Effectif moyen

La société n'emploie pas de salarié au 31 décembre 2023.

La société Voltalia met à disposition de 3V Développement un technicien à temps complet ainsi qu'un responsable d'exploitation à temps partiel.

4.3. Entreprises liées

	Montant
Emprunt et dettes financières divers	2 184 855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	281 178
Créances	32 118
Charges	156 252
Produits	

4.4. Engagements hors bilan

3.4.1. Engagements donnés

- **Dans le cadre de la conclusion d'un contrat de crédit-bail par la société 3V Développement**
 - Nantissement des 390 actions 3V Développement (détenues par Voltalia SA) au profit du pool bancaire Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement jusqu'au remboursement complet du crédit-bail conclu par la société 3V Développement.
 - Nantissement d'un compte de réserve pour 500 000 € ouvert dans les livres de HSBC au bénéfice d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement (crédit-bailleur).
 - Nantissement d'un prêt preneur de 2 050 000 € au profit d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement jusqu'à la prise d'effet de la location (crédit-bailleur).
 - Cessions de créances professionnelles à titre de garantie de 3V Développement à Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement (crédit-bailleur) :
 - Créance Ecotecnia résultant des indemnités dues au titre du contrat de maintenance et de garantie des éoliennes pour 12 ans,
 - créance Ecotecnia résultant du contrat de fourniture de 6 éoliennes,
 - Créance EDF dans le cadre du contrat de vente d'électricité.

3.4.2. Engagements reçus

Néant

4.1. Crédit-bail mobilier

Le contrat de crédit-bail avec Unifergie d'une durée de 12 ans a démarré à la date de mise en service industrielle soit le 2 janvier 2009.

2023

En euros	Installations	Autres	Total
	Matériel		
	Outillage		
Valeur d'origine	12 210 035		12 210 035
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs	14 245 041		14 245 041
- Dotations de l'exercice	1 017 503		1 017 503
TOTAL	15 262 544		15 262 544
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	11 151 166		11 151 166
- Exercice	1 058 866		1 058 866
TOTAL	12 210 032		12 210 032
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	0		0
- à plus d'un an et cinq au plus	0		0
- à plus de cinq ans	0		0
TOTAL	0		0
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			0
- à plus de cinq ans			
TOTAL	0		0
Montant pris en charge dans l'exercice	1 058 866		1 058 866



3V DEVELOPPEMENT
84 Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS 3E
FRANCE
T. +33 1 81 70 37 00
accueil.paris@vitalia.com